



SOS SAHEL GB

Projet Aménagement Des Peuplements
Artificiels

Zinder

(PAPAZ)

1.0 Résumé.....	1
2.0 L'Emplacement.....	2
3.0 L'Arrière Plan.....	3
3.1 SOS Sahel GB.....	3
3.2 L'origine du Projet.....	4
3.3 Contexte Politique et Institutionnel.....	5
4.0 Proposition Détaillée pour le PAPAZ.....	7
4.1 La Problématique.....	7
4.2 La Justification.....	11
4.3 Les Buts et Les Objectifs du Projet.....	12
4.4 Les Interventions Proposées.....	13
5.0 L'Impact du Projet.....	14
5.1 Les Femmes.....	14
6.0 La Mise en Oeuvre.....	16
6.1 L'Approche.....	16
6.2 Les Modalités.....	18
6.3 Personnel et Infrastructure.....	19
7.0 Prévision de Travail.....	21
8.0 Suivi et Evaluation.....	22
9.0 Le Budget.....	23
Annexe 1 Cadre Logique.....	25
Annexe 2. Expériences Diverses de Coupe.....	27
Annexe 3: Références.....	29
Annexe 4: Organigramme du Service de l'Environnement.....	30

1.0 Résumé.

SOS Sahel GB travaille au Niger depuis 1988 dans le domaine environnemental. Les deux premiers projets de SOS Sahel au Niger sont: Le projet d'Histoire Orale achevé en 1988 et le Projet Agroforestier Ouest Mirriah en 1994. Actuellement, le troisième projet, intitulé le Projet Agroforestier Ouest Zinder (PAFOZ), est en cours d'exécution, et il durera jusqu'à l'an 2000.

Le Projet d'Aménagement des Peuplements Artificiels Zinder (PAPAZ) sera la quatrième initiative de SOS Sahel GB dans cette région du Niger.

L'idée de ce projet fait suite à un besoin exprimé par Le Service Départemental de l'Environnement à plusieurs niveaux; notamment, la quasi non utilisation des arbres plantés par des projets, services gouvernementaux et populations dans le passé.

Le projet compte promouvoir un aménagement amélioré des arbres plantés en général et leur exploitation soutenable en particulier (p.ex., émondage et taillage) à travers les interventions suivantes:-

- Une enquête des plantations existantes, y compris une étude sur leur statut juridique et les perceptions de la population sur leur gestion (utilisation et aménagement);
- L'analyse des textes législatifs en vigueur et l'adoption des textes législatifs opérationnels dans les zones `test`;
- L'élaboration des différents systèmes/modèles pour la gestion locale des ressources forestières plantées;
- La préparation des lignes-directrices juridiques et la promotion des techniques d'exploitation et de gestion.

L'ensemble de ces actions permettra de pallier au manque chronique de bois de chauffe, sauvegardera les ressources naturelles, améliorera la santé et la productivité des arbres, et stimulera davantage la plantation des arbres.

Pendant les trois ans proposés, SOS Sahel appuiera le Service de l'Environnement du Niger dans ses efforts pour l'initiation du processus d'enlèvement des facteurs gênant l'exploitation rationnelle de ces ressources par la population locale. En travaillant ensemble, le service de l'Environnement et SOS Sahel chercheront à créer un climat où les gens eux-mêmes seront convaincus de la nécessité et la possibilité d'utiliser, de façon rationnelle, leurs propres arbres. Actuellement, il y a trois principaux freins à l'exploitation rationnelle des peuplements artificiels: le manque d'un savoir technique clair, l'ambiguïté et la nature prohibitive des textes législatifs en vigueur et divers facteurs socio-organisationnels qui exigent l'investigation. Le PAPAZ compte travailler simultanément sur ces trois axes afin d'enrayer les facteurs empêchant l'utilisation rationnelle des arbres plantés.

Le PAPAZ est conçu comme un projet pilote pour trois ans, où on cherchera des solutions appropriées aux problèmes des trois axes identifiés ci-dessus. Les résultats de cette recherche-test seront utilisés pour aider à élaborer et orienter un programme sur le plan national ultérieurement. Le projet interviendra dans le département de Zinder.

2.0 L'Emplacement.

Le Projet Aménagement des Peuplements Artificiels (PAPAZ) est très pertinent au débat national sur ce sujet. Initialement, un projet pilote de trois ans sera exécuté conjointement par SOS Sahel International (GB) et le Département de l'Environnement, pendant lesquels diverses méthodologies et stratégies seront élaborées et testées dans l'optique de leur contribution éventuelle vers la définition d'une stratégie nationale.

Le projet pilote aura lieu au niveau d'un département. Le département de Zinder a été choisi pour la phase test, et ceci pour les raisons suivantes:-

- Le département de Zinder est typique des autres départements du Niger, donc, les leçons apprises pendant la phase pilote seront pertinentes sur une échelle plus grande/nationale.
- Le département de Zinder a un manque chronique de bois de chauffe. Il dispose par ailleurs d'un important parc de bois artificiel planté depuis les années de soixante-dix, quatre-vingt et quatre-vingt dix. Ces arbres connaissent aujourd'hui un dépérissement qui nécessite une intervention sans délai.
- SOS Sahel International (GB) travaille déjà dans le département de Zinder et a tissé des bons rapports de travail avec les forestiers de la région. Ces forestiers sont déjà habitués à l'approche de SOS Sahel GB et par conséquent le lancement du projet serait, en principe, plus rapide.

La géographie du département de Zinder est pour la plupart celle d'une plaine de sable onduleuse à une altitude de 300-500m. Il est très susceptible à l'érosion éolienne et est mieux indiqué comme zone pastorale qu'agricole. Malgré ceci, l'agriculture est aujourd'hui le système principal de production, toujours en expansion, avec des conséquences très négatives sur l'environnement; une situation exacerbée par la pratique d'une monoculture et l'abandon des jachères traditionnelles. Actuellement, les aires intactes de végétation naturelle sont rares dans la zone. Depuis les sécheresses dévastatrices des années `70s et `80s, la pluviométrie a la tendance à diminuer et est devenue de plus en plus aléatoire.

Le Département a une superficie de 145,430kms², avec une population estimée à 1,5 millions; qui représente à peu près 23 % de la population totale du Niger. Le Haoussa est le groupe ethnique principal, étant environ 55% de la population locale. Les autres groupes ethniques dans la zone sont les Peuhl, Bouzou, Bororo et Touareg pasteurs. L'influence culturelle et linguistique des Haoussa est très répandue et il a été adopté comme la lingua franca. Islam est la religion prédominante.

Le PAPAZ couvrira l'ensemble du département de Zinder à l'exception de l'arrondissement de Tanout qui est peu susceptible d'être inclus à cause de son manque de plantations importantes (une pluviométrie peu élevée). Le projet travaillera donc, avec les 3 communes de Zinder, Matamaye et Mirriah et les quatre arrondissements de: Goure, Matamaye, Mirriah et Magaria.

Le siège du projet sera à Zinder basé à la Direction Départementale de l'Environnement. Le projet travaillera simultanément avec tous les Services de l'Arrondissement de l'Environnement dès le début.

3.0 L'Arrière Plan.

3.1 SOS Sahel GB.

SOS Sahel GB a pour mission d'aider les gens de la zone Soudano-Sahélienne à s'adapter aux changements inévitables, mais aussi de les appuyer à développer les capacités à y faire face. C'est une ONG opérationnelle, qui conçoit et exécute des projets qui peuvent non seulement être développés et maintenus par les états, communautés et les institutions locales mais aussi être reproduits sur d'autres aires ayant des problèmes semblables.

Comme ONG, SOS Sahel GB reconnaît l'importance d'innovation, de la recherche, de l'évaluation et de la prise des risques comme un processus permanent. L'essentiel pour tous les projets est l'identification des technologies qui peuvent être facilement assimilées et qui sont compatibles avec les habilités et expériences locales. Le rehaussement de telles habilités, en prêtant attention à la qualité de la formation et du développement du personnel et des leaders de la communauté par des programmes locaux et régionaux est une partie intégrante des objectifs du projet.

Comme tous les projets de SOS Sahel, le PAPAZ compte respecter la liste de critères suivantes:

- La <<Soutenabilité>> des interventions techniques;
- La possibilité de la reproduction des techniques en cas de réussite;
- Participation populaire;
- Le développement des individus et des communautés et des institutions (gouvernementales et non-gouvernementales);
- L'identification des besoins réels;
- Les interventions innovatrices.

SOS Sahel International (Grande Bretagne) a travaillé au Niger depuis 1988 ayant commencé avec le Projet D'histoire Orale.

Le deuxième projet exécuté était Le Projet Agroforestier, Ouest Mirriah (PAFOM) dans l'Arrondissement de Mirriah (Département de Zinder). Ce projet a travaillé avec 19 villages dans diverses activités, pour améliorer la production agricole et la gestion des ressources naturelles d'une manière générale. Ce projet constituait une phase d'expérimentation et avec les résultats enregistrés, il a débouché sur le Projet Agroforestier Ouest Zinder (PAFOZ) en janvier 1995. Le PAFOZ est principalement orienté vers la gestion participative des ressources naturelles. Cependant, il travaille aussi dans certains domaines complémentaires qui ont été identifiés par la population comme prioritaires. Le PAFOZ continuera jusqu'à mi-2000.

Le PAPAZ sera toujours concerné par le domaine environnemental, mais se différenciera des deux projets antérieurs en étant plus sectoriel (aménagement des peuplements artificiels) et en travaillant principalement avec et à travers le service de l'environnement au lieu d'une simple collaboration avec ce dernier. Comme déjà indiqué, les trois ans prévus pour le PAPAZ dans le département de Zinder seront considérés comme un projet pilote. Les résultats orienteront l'élaboration d'un projet de couverture nationale.

Les partenaires impliqués dans le PAPAZ travailleront ensemble pour s'attaquer aux problèmes d'utilisation des arbres plantés, tout en respectant l'ensemble des critères/conditions de contrôle de priorités de SOS Sahel GB mentionnées ci-dessus. Il est souhaité que le département de l'environnement gagne les expériences et l'information requises pour le développement d'une stratégie nationale, mais aussi que le projet engendrera davantage un esprit d'auto développement chez la population.

3.2 L'origine du Projet.

En 1996 SOS Sahel International GB a mené des investigations afin d'identifier les différentes façons dans lesquelles il pourrait contribuer au développement des nouvelles initiatives au Niger. La méthodologie utilisée pour la recherche d'un nouveau projet a impliqué la participation active de toutes les Directions Départementales de l'Environnement du Niger (sauf Agadez pour des raisons de sécurité).

Le Directeur de la programme de SOS Sahel International GB au Niger a contacté chaque DDE (Direction Départementale de l'Environnement) par lettre, pour présenter l'organisation où nécessaire et expliquer ce qu'elle cherchait. Ensuite il y avait une série de rencontres qui étaient organisées au niveau de chaque département afin de discuter les idées et les propositions. Une gamme d'idées était retenue pour considération.

Ce processus des discussions a permis à SOS Sahel GB d'avoir une vision globale des questions clés et des interventions proposées pour le Niger. L'étape suivante était de présenter ces résultats à la Direction de l'Environnement à Niamey afin d'avoir un point de vue national.

De ce processus, quelques idées étaient retenues et finalement on a opté pour le développement d'un Projet Aménagement des Peuplements Artificiels à cause de son urgence et sa pertinence nationale. Il faut noter que le département de l'environnement avait déjà esquissé une proposition pour un projet semblable (<<Projet Pilote d'Inventaire et d'Aménagement des Peuplements Artificiels>>:mai 1995). Cependant, l'analyse de la problématique dans le document mentionné ci-dessus était surtout légale et technique sans beaucoup d'attention sur le côté social. La proposition de SOS Sahel tente de corriger cette lacune et on commencera le projet avec une enquête qui tiendra compte des perceptions de la population locale sur le problème. Cette démarche continuera quand on trouvera des solutions de gestion avec les populations à chaque étape du processus (exploitation, aménagement).

3.3 Contexte Politique et Institutionnel.

Comme dans plusieurs autres Etats Sahéliens, la République du Niger a été obligée récemment de modifier ces textes législatifs relatifs à l'environnement. Actuellement on peut dire que le Niger se trouve entre deux textes forestiers (Codes Forestiers): ceux de 1974, toujours en vigueur mais bientôt remplacé par la version révisée en forme d'un nouveau 'Code'. Jusqu'au moment où les nouveaux textes remplacent les anciens, la législation actuellement en vigueur comprend les textes suivants (et souvent contradictoires):-

Le Code Forestier la loi Numéro 74-7 du 4 mars 1974 portant sur les usages coutumiers de l'exploitation des ressources forestières, les forêts des particuliers, la promotion du reboisement et sur la répression des infractions.

Principes Directeurs d'une Politique de Développement Rural pour le Niger: Ordonnance 92-030 du 8 juillet 1992

Les textes législatifs, réglementaires et fiscaux relatifs à l'organisation de la commercialisation et du transport de bois dans les grandes agglomérations: Ordonnance 92-037 du 21 août 1992

Principes d'Orientation du Code Rural: Ordonnance 93-015 du 2 mars 1993

Décret 96-390/PRN/MH/E du 22 octobre 1996 portant application de l'ordonnance Numéro 92-037 du 21 août 1992, relative à l'organisation de la commercialisation et du transport de bois dans les grandes agglomérations, et la fiscalité qui lui est applicable.

En effet, on est à une étape intermédiaire où il y a forcément des ambiguïtés. La législation concernant l'utilisation des peuplements artificiels n'est pas actuellement claire et une des tâches du projet sera d'orienter l'interprétation de la législation (présente et future) par le service dans ce domaine. SOS Sahel en tant que telle ne sera pas l'acteur principal dans l'analyse et révision de la législation parce que ceci est le rôle du département de l'environnement. Le rôle de SOS Sahel sera de faciliter ce processus.

L'analyse des textes et, par la suite, l'harmonisation d'interprétation afin d'établir une législation claire sur la gestion rationnelle des ressources artificielles, prendra du temps, surtout s'il doit se faire à travers un processus consultatif. Cependant, le Département de l'Environnement a déjà identifié la nécessité de cette intervention et par conséquent n'a pas besoin d'être convaincu de son importance.

Le Niger s'est montré très ouvert aux changements nécessaires dans la domaine de la foresterie et est en train de se diriger vers une gestion plus participative par une décentralisation du contrôle des ressources. Cette flexibilité est esquissée dans les Principes d'Orientation du Code Rural: Ordonnance Numéro 93015 du mars 1993 en attendant les textes complémentaires (Nouveau Code Forestier).

Bien qu'on travaille toujours avec le Code Forestier de 1974, il y a plusieurs exemples qui montrent que le gouvernement peut et veut changer quand il y a un besoin. C'est à dire, où l'ancien Code Forestier est dépassé et n'est plus pertinent dans la réalité, il y a la possibilité de soit une interprétation souple des textes en vigueur où la possibilité de ne tenir aucune compte d'eux sous des circonstances spéciales. La création des Marches Rurales et la possibilité de la coupe de bois vert sont les exemples concrets de cette flexibilité, étant qu'ils outrepassent la législation en vigueur afin d'expérimenter sur les options pour la bonne gestion locale des ressources forestières.

C'est dans la lumière de ces changements et la possibilité d'autres changements que SOS Sahel International GB souhaiterait d'intervenir.

Dans le contexte du projet PAFOZ (mentionné ci-dessus) SOS Sahel a déjà travaillé sur des éléments semblables telles que la nécessité de la création d'un nouveau cadre juridique et la gestion des ressources naturelles. Bien qu'il soit sur une échelle différente, les mêmes aspects clés ont été soulignés: Sociaux, Légaux, Techniques. Le progrès jusqu'à aujourd'hui suggère qu'il y ait assez de flexibilité dans l'environnement juridique-politique du Niger à permettre les projets-pilotes de ce type d'être bien appuyés et potentiellement reproduits par le gouvernement.

Le programme de SOS Sahel visant l'appui de la gestion décentralisée des forêts des régions sèches se compose actuellement des projets au Mali, Niger, Soudan, Erythrée et Ethiopie.

Comme une ONG avec une expérience importante sur le terrain, SOS Sahel GB se sent capable de jouer un rôle dans la recherche des interventions appropriées pour la gestion rationnelle des ressources forestières artificielles au Niger.

4.0 Proposition Détaillée pour le PPAZ.

Au Niger, comme partout dans le Sahel, les besoins en bois des centres urbains ont un impact énorme sur les ressources rurales. Ces besoins peuvent être satisfaits jusqu'à un certain niveau par des ressources forestières urbaines et villageoises qui ont été plantées par plusieurs projets pendant longtemps. Alors, le PPAZ essaiera d'entreprendre ce qui aurait du être l'étape finale de ces projets. C'est à dire, l'aménagement des peuplements artificiels: y compris l'utilisation rationnelle et rotative des arbres plantés, les systèmes de gestion et la promotion (à travers l'utilisation) des plantations.

Il est ainsi proposé que le PPAZ soit essentiellement un projet pilote où les expériences capitalisées pourraient être utilisées dans l'élaboration d'une stratégie nationale pour la gestion des peuplements artificiels.

4.1 La Problématique.

Presque partout au Niger, il y a des arbres plantés par l'Etat, les collectivités et plusieurs projets, souvent avec les populations locales. Les interventions dans le domaine du reboisement concernent plusieurs programmes et projets forestiers dont 13 sont listés avec les références (Annexe 3).

A cela il faut ajouter les opérations mises en oeuvre dans le cadre de nombreux autres projets pluridisciplinaires, les opérations des ONG, celles réalisées dans le cadre de l'Engagement de Maradi (il a été convenu avec L'Engagement de Maradi que chaque village, ville, arrondissement et département plante un certain nombre d'hectares chaque année) et les plantations privées et cetera.

A titre indicatif, depuis les années soixante-dix et quatre-vingt, une superficie d'environ 50 à 60 mille hectares répartis sur l'étendue du territoire national a été plantée. Cependant, le taux de survie était souvent faible. Les dossiers pour le département de Zinder montrent qu'au moins 7.600 ha ont été plantés entre 1972 et 1994. Les principales espèces sont :-

Azadirachta indica: estimé à 90%

Eucalyptus camaldulensis: estimé à 5%

Prosopis juliflora: estimé à 5%

Le département de Zinder est typique dans le Niger où il y a des plantations qui étaient surtout établies dans le cadre de la lutte contre la désertification avec une idée relativement vague d'un usage à l'avenir. En ce temps là, l'accent était mis sur l'établissement des plantations mais on n'a guère pensé à la nécessité d'une gestion pour une future utilisation. En effet, bien qu'on eût des idées vagues sur la provision en bois au niveau local (bois villageois et cetera) et que les espèces choisies étaient celles qui pourraient être élaguées, les techniques et les modalités de le faire, du point de vue socio-juridique n'étaient jamais mises au point.

La population locale ne fut consultée dans une grande mesure que pour la forme (s'il y avait une consultation). La participation était surtout pour fournir la main d'oeuvre de quelque chose qui avait été mobilisé par les services gouvernementaux. Que cette population soit positive, soit indifférente ou hostile aux plantations établies; elle voit les plantations comme la propriété et la responsabilité de l'état. Par conséquent, avec la législation actuelle, elle n'a aucune motivation pour les gérer ni pour instaurer un système pour la distribution des bénéfices potentiels. Le problème de possession par rapport les plantations communales n'est pas unique au Niger. En effet, plusieurs plantations communales ont été établies partout dans le monde sans qu'on ait résolu qui bénéficiera de leur utilisation (Cernea 1990).

Depuis quelques années ces arbres (surtout le Neem: *Azadirachta indica*) sont prêts à être exploités. Mais, l'aménagement n'existe pas et c'est une ressource gaspillée puisqu'on ne l'utilise pas. Surtout le Neem, dans cette région, physiologiquement, à besoin d'être élagué. Si on ne le fait pas, l'arbre commence à s'affaiblir, devenir décoiffé, prédisposé aux maladies et commence à dépérir pour finalement mourir à cause de sa non utilisation. Par contre, ces arbres ont un potentiel de productivité beaucoup plus important si on les élague. Ceci est valable, pour le *Azadirachta indica*, *Eucalyptus camaldulensis* et *Prosopis juliflora*. Donc, en effet on a une ressource non utilisée qui:-

- Gagnera beaucoup à être élagué;
- Palliera à la satisfaction des besoins en bois dans le département;
- Par son utilisation réduirait la pression sur les ressources naturelles, si elle est bien utilisée.

Actuellement, la gestion de ces peuplements artificiels pose beaucoup de problèmes d'où la présente proposition de projet.

A partir de la première analyse le problème est vu sur trois axes principaux: social, statutaire et technique.

A. Social: Le projet cherche à promouvoir une gestion améliorée des ressources plantées pour le bénéfice des populations rurales et urbaines. Par conséquent, étant donné qu'il y a des aspects techniques et légaux qui doivent être adressés, ils doivent être analysés au tant que possible d'un point de vue de la population locale parce que c'est lui qui prendra en charge les décisions techniques et les autres responsabilités à l'avenir. On ne doit pas donc, voir la participation comme un sous-produit mais elle doit être un élément clé du projet. Cette participation doit être sécurisée dès le début du projet à travers une analyse conjointe et la recherche d'information pour la définition d'une gamme de scénarios pour les différentes plantations. Ultérieurement un échantillon de villages sera impliqué pour analyser chaque type de plantation afin d'aider le projet et le service de l'environnement à mieux comprendre des questions telles que l'organisation sociale, les besoins (perçus) pour des informations techniques, les besoins pour les appuis, le choix des stratégies pour la gestion et les options pour le marketing.

Une deuxième forme d'intervention sociale touche la manière de mieux diffuser l'idée de la possibilité pour une gestion locale parmi la population du département. Les questions qui doivent être posées sont entre autres:-

- Les droits des gens d'exploiter et de bénéficier des produits;
- Les aspects techniques liés à la sylviculture et la manière de faire (par exemple élagage au lieu d'une coupe rase);
- Les bénéfices qui peuvent être gagnés à long terme à travers des arbres existants et des nouvelles plantations (exploitation rationnelle);
- Le marketing (la sélection des modes de coupe afin d'avoir les meilleurs prix).

Les informations utiles doivent être également diffusées au sein des services techniques, les autorités coutumières et des populations concernées.

Afin d'avoir des informations claires sur les droits, les coûts et les bénéfices possibles, les usagers potentiels doivent pouvoir considérer, débattre, expérimenter et échanger des points de vue avec les institutions gouvernementales pour la gestion des peuplements artificiels. Le rôle du projet et celui de SOS Sahel GB est de faciliter le processus de bâtir des capacités institutionnelles et d'expérimenter à travers la provision des informations et l'encouragement d'une représentativité de toutes les parties prenantes, y compris les femmes et autres groupes désavantagés.

B. Statutaire: Il y a une ambiguïté et une méconnaissance de la législation en ce qui concerne la foresterie, les droits fonciers, et les droits d'exploitation. En effet, la population locale ne connaît pas la loi par rapport l'abattage et l'élagage des arbres. Par conséquent, il y a une réticence pour l'utilisation des arbres à cause de la peur des poursuites judiciaires. Ces facteurs sont dans une grande mesure responsables pour la réticence apparente à exploiter non seulement les ressources perçues comme étatiques (plantations villageoises et urbaines) mais aussi les plantations privées. En effet, il y a une ambiguïté sur la possibilité d'utilisation/gestion à cause d'une situation qui est confus de plus avec les différents textes qui sont sortis mais à peine vulgarisés avec l'attente d'un nouveau Code Forestier. Cette confusion existe non seulement au niveau de la population mais aussi au sein du service de l'environnement.

Bien qu'il y ait des textes disponibles il n'y a pas suffisamment de clarté par rapport aux droits d'utilisation, aux taxes, au partage des bénéfices et cetera.

Il y a quatre cas de figure:-

Brise vents: ont été établis dans le département de Zinder. C'est un cas assez intéressant comme il s'agit des plantations communes pour un but commun mais planté sur des terres privées (champs). Le problème est que le brise-vent est un système qui fonctionne dans sa totalité. Si une personne coupe on pourrait avoir un impact négatif sur plusieurs autres personnes. La coupe doit faire partie d'une coupe systématique.

Plantations villageoises: Il s'agit surtout de plantations en bloc et de plantations d'agrément/ombrage. La plupart des plantations ont été faites sous l'initiative du service et des projets où le rôle de la population était celui de main d'oeuvre et donatrice de la terre. Le sujet relatif à la propriété et aux droits de gérer/utiliser n'était jamais élaboré. Par conséquent, il y a toujours une ambiguïté par rapport à leur gestion. Entre autres, les problèmes à résoudre sont propriété, droit de gérer/utiliser, aspects techniques et des systèmes équitables de partage de bénéfices (au sein de la population, et entre la population et le service).

Plantations urbaines: Il s'agit surtout de plantations en bloc, plantations d'agrément/ombrage et les plantations d'alignement. Une différence apparente entre les plantations urbaines et villageoises est que dans le premier cas, il n'y a pas d'ambiguïté sur la propriété des plantations (elles appartiennent à la commune et donc l'Etat). Les problèmes à résoudre sont plutôt d'ordre technique et organisationnel.

Plantations privées: Il y en a plusieurs types: dans les concessions, champs, petites plantations en bloc, et cetera. L'ambiguïté de propriété n'existe pas mais les droits d'exploitation ne sont point clairs, ni pour les propriétaires ni pour plusieurs agents du service de l'environnement. Donc pour le PAPAZ il s'agira de clarifier, si nécessaire modifier et ensuite vulgariser des textes afin de promouvoir la gestion active des arbres plantés.

C. Technique: D'autres possibilités doivent être tentées afin d'avoir une gamme de méthodes disponibles. Les essais/recherche incluraient:

- Différents types de coupe (coupe rase, éêtage, ravalement où on laisserait quelques arbres non coupés pour la protection);
- La coupe pendant des saisons différentes afin de trouver quand on coupe et quand on ne coupe pas;
- Des traitements après-coupe (la culture afin d'améliorer l'infiltration d'eau, désherbage, la clôture, la réduction des rejets);
- La réhabilitation des superficies où le traitement de la coupe n'a pas réussi;

Etant donné que c'est le plus commun, le Neem sera l'espèce principale pour les essais. Cependant les autres espèces doivent aussi être testées. Ce qui marche pour le Neem ne pourrait pas être efficace pour l'*Eucalyptus Camaldulensis* ou le *Prosopis juliflora*.

Les essais doivent être répliqués avec le temps parce que la survie est beaucoup liée avec des autres facteurs tels que la pluviométrie de la saison ultérieure.

Bien qu'on ait besoin des informations technique écrites des essais, il est très important de faire des recherches qui sont acceptables et crédibles pour la population. Par conséquent, il sera nécessaire d'impliquer la population avec l'élaboration et la mise en oeuvre de l'expérimentation.

4.2 La Justification.

Rien que l'importance actuelle de l'étendue des peuplements artificiels sur l'ensemble de la région et leur non utilisation est suffisante comme justification pour une intervention de ce genre. Les plantations et arbres privés peuvent donner une production importante et régulière en bois de chauffe et bois d'oeuvre. La gestion préférentielle des peuplements artificiels protégera indirectement les ressources naturelles. En outre, quand les utilisateurs verront les avantages des techniques telles que l'élagage, ceci les encouragera de planter plus d'arbres ce qui permettra, par la suite, l'effet de préserver d'avantage les ressources naturelles.

Les justifications principales pour le PPAZ sont notées ci-dessous:

Justifications Immédiates.

- L'urgente nécessité, parce que si on ne fait rien plusieurs arbres vont mourir et l'investissement fait (plantation des arbres) dans le temps sera largement gaspillé;
- La gestion des peuplements artificiels est un problème national;
- Le gouvernement est conscient du besoin de mieux orienter ces politiques pour l'avenir;
- Le gouvernement n'a point les ressources financières d'appuyer un programme d'analyse et expérimentation.

Justifications à la longue.

- L'utilisation rationnelle des ressources (naturelles et plantées) sera promue;
- L'utilisation rationnelle des arbres plantés palliera à la pression sur les ressources naturelles;
- Une meilleure productivité des arbres existants (élagage régulier) sera promue;
- L'élagage rajeunira plusieurs arbres malsains et moribonds;
- Dans plusieurs cas des techniques sylvicoles telles que l'élagage assureront un meilleur développement des cultures dans les champs (libération d'espace);
- La clarification des textes promouvra l'autosuffisance (plantation d'arbres) en bois de chauffe/oeuvre qui à son tour aidera à faire face aux besoins futurs;
- L'utilisation des arbres procurera des revenus monétaires et assurera du bois pour la consommation domestique (bois d'oeuvre, bois de chauffe);
- On gagnera une expérience de gestion collective;
- La plantation des arbres sera promue à cause de la formalisation et vulgarisation de la possibilité d'utilisation d'arbres (rentabilité en bois/argent);
- Les informations reçues pendant la vie du projet pourront être utilisées au niveau national pour un projet à couverture nationale;
- Des revenus deviendront disponibles pour les villages à cause de la vente de bois.

4.3 Les Buts et Les Objectifs du Projet.

En résumé, le projet est très spécifique et le concept est assez simple. Le but du projet est principalement l'amélioration de condition de vie des populations par elles-mêmes. Les objectifs globaux et l'objectif spécifique sont esquissés ci-dessous.

Objectifs Globaux

- Assurer une meilleure Gestion Des Ressources Forestières.
- Améliorer les moyens d'existence de la population rurale par la génération des revenus à travers la vente de bois de chauffe et bois d'oeuvre.
- Chercher les Informations Nécessaires pour l'Elaboration d'une Stratégie Nationale de Gestion des Peuplements Artificiels.

Objectif Spécifique

- ★ Assurer une meilleure Gestion des Peuplements Artificiels.

Résultats Attendus

- Une Législation Pertinente et Plus Claire;
- La Clarification des Aspects Fonciers;
- La Disponibilité des Connaissances Techniques;
- Augmentation de Confiance des Agents du Service dans l'Efficacité d'une Gestion Locale;
- L'Elaboration de Différents Systèmes de Gestion Locale.
- Une compréhension des expériences spécifiques avec les négociations concernant les droits des propriétaires et des usagers dans les différents contextes sociaux et la distribution des bénéfices parmi les différents groupes sociaux.

Note: Voir Annexe 1. Cadre Logique

4.4 Les Interventions Proposées.

Les interventions proposées par le PAPAZ sont esquissées ci-dessous. Un profil plus détaillé est indiqué dans la section 7. C'est important de noter que tous les travaux seront faits à travers les services techniques concernés comme décrit dans les sections 6.1 et 6.2.

Analyse des textes et les perspectives;

Adoption des textes opérationnels (ça veut dire une interprétation flexible où on fermera les yeux sur les textes qui bloquent ou gênent, sous des conditions spéciales);

Analyse des différents cas de figure des plantations;

Analyse des textes relatifs à la propriété;

Recherche/Analyse des informations déjà existantes;

Etablissement des coupes-test;

Préparation des fiches techniques;

Formation sur des techniques d'accompagnement;

Formation des cadres du service où c'est approprié;

Facilitation de concertation (populations/service) sur le terrain;

Recenser les options disponibles pour une gestion locale;

Commencer à tester les options.

Large diffusion d'information;

5.0 L'Impact du Projet.

Sans ambages on peut dire que l'impact du projet sera énorme, non seulement pour le département test de Zinder mais sur une échelle plus grande, étant donné que le projet posera les bases des préparatifs pour un projet national.

En outre, à travers l'utilisation/gestion, la plantation des arbres sera, pour la première fois promue d'une façon réaliste et justifiée.

L'intervention sera populaire parce qu'il s'agit d'une utilisation libre par la population pour la production d'un produit valable (du bois et cetera). L'impact sera donc amplifié à cause de cette popularité.

Les principaux impacts attendus sont esquissés ci-dessous:-

L'impact sur la population (Urbaine et/ou rurale).

- Activité rémunératrice: il est estimé que chaque village peut gagner vers 34.000FCFA par an avec 3 ha de Neem avec une plantation à maturité (voir annexe 2);
- Autosuffisance en bois tout en soutenant l'équilibre écologique;
- Interaction positive entre le service de l'environnement et la population (gain de confiance);
- Un augmentation de disponibilité de bois pour la population urbaine.

L'impact sur les ressources naturelles.

- Moins de pression sur les ressources naturelles dans le court et long-termes.

L'impact sur les ressources plantées.

- Arbres sains et plus productifs;
- La population sera encouragée à planter et à entretenir des arbres.

5.1 Les Femmes.

L'analyse de genre: l'étude et la réflexion sur ce sujet ont été menées par SOS Sahel GB au cours d'interventions successives dans cette région de Niger depuis 1990. Le contexte est un où il y a une instabilité matrimoniale extrême et un taux de divorce particulièrement haut, ce qui augmente la subordination des préoccupations des femmes en faisant d'elles des membres incertains et transitoires dans les ménages de leurs maris. La polygamie et un taux élevé de divorce sont associés dans la société Haoussa de Zinder avec un âge plus bas de mariage pour les femmes que pour les hommes. L'isolement des femmes est pratiqué mais surtout dans les ménages riches dans les grandes villes. Les autres femmes peuvent être engagées dans le petit commerce (souvent la cuisine), et par conséquent, elles sont directement intéressées dans l'exploitation et la transformation des produits sauvages et domestiques, mais sans une implication formelle dans la gestion et la conservation.

Dans la société rurale, les femmes constituent un groupe principal d'usagers cachés ou ombrés. Elles sont les cultivatrices et les propriétaires du cheptel sans être les gestionnaires, et les principales exploitantes de bois et d'autres produits forestiers mais sans une voie publique par rapport aux décisions des ressources naturelles.

Il est évident, bien que les femmes manquent un contrôle dans les champs et aires boisées, elles ont plus de droit dans leurs concessions comme avec la plantation et exploitation des arbres. Le projet travaillera sur les plantations villageoises et agira sur des ressources qui sont potentiellement sur le seuil de deux sphères opposées. Les petites plantations, comme déjà expliqué, existent dans un vide de tenure. Ça veut dire, elles sont sur le territoire villageois à côté de l'espace domestique mais en dehors du domaine que les villageois considèrent comme le leur, étant donné que l'espace est vu comme propriété de l'état.

Ce qui suit est que l'opportunité pourrait exister pour le projet d'aider à établir des droits d'accès et l'implication des femmes dans la gestion des peuplements artificiels. L'expérience de SOS Sahel dans un contexte semblable au nord du Soudan suggère que la création d'une nouvelle ressource puisse permettre d'y arriver.

Les bénéfices pour les femmes grâce au projet peuvent contenir:

- Une meilleure disponibilité de bois de chauffe pour l'auto consommation ou la vente.
- Une amélioration des ressources naturelles au long terme.
- Des bénéfices des projets communautaires financés par les recettes d'exploitation des plantations.

La Participation des femmes: dès le début, le projet sera dans la position de pouvoir assurer que toutes les études (social et technique) impliqueront les femmes, leurs intérêts et avis, et qu'on tiendra compte de ses missives quand l'approche du projet est formulée. L'expérience de SOS Sahel GB ailleurs suggère que si'il y a des contacts et des études dès le début qui sont présentés et menés par des femmes avec les femmes, que ceci a l'effet de renverser l'écoulement habituel d'information des projets et agences, à travers les hommes vers les femmes. Ceci aura un impact durable sur comment et les femmes et les hommes perçoivent leurs opportunités pour leur implication.

Après cette étape d'une enquête participative, le projet pourra aussi assurer que des opportunités telles que la formation et l'information, soient disponibles pour les femmes et les hommes. En même temps on pourra organiser des formations sur le genre aux agents du service de l'environnement et des autres agents concernés.

Pour l'étape de gestion des plantations par la communauté, le projet essaiera d'assurer que les femmes joueront des rôles actifs dans les comités de gestion. Cependant, il ne suffira pas de compter les nombres de femmes qui sont sur les comités ou qui assistent aux réunions sans suivre leur participation active à travers la prise de décision.

6.0 La Mise en Oeuvre.

6.1 L'Approche.

La première tâche pour SOS Sahel sera d'aider le service de l'environnement d'entreprendre l'analyse requise et par la suite de contribuer à la définition d'une stratégie future.

A la fin des trois ans prévus on anticipera pouvoir définir les principes techniques, légaux et sociaux pour la promotion de l'aménagement des peuplements artificiels.

Afin d'atteindre les objectifs du projet il est clair que des travaux de préparation doivent être menés. Ceci inclura l'identification des facteurs qui bloquent la bonne marche du projet et comment on peut les surmonter aussi bien que l'élaboration des stratégies pour des maquettes de gestion locale qui n'ont jamais eu lieu.

Les modalités de travail seront élaborées davantage dans la section prochaine mais il s'agit de trois grands axes où le rôle du service est pivotant:

*Social: La large diffusion d'information en utilisant le réseau existant des agents (du niveau de la DDE Zinder jusqu'aux gardiens). En outre, la promotion de l'idée par les agents du service de l'environnement aura plus d'impact et évitera l'ambiguïté. Le premier pas dans ce processus sera de collectionner les données sur l'étendue des plantations, leur statut juridique et les perceptions de la population par rapport à la gestion et le partage des bénéfices.

*Statutaire: La révision/modification/interprétation souple des textes législatifs en vigueur;

*Technique: Collecte des informations de base à travers le département entier et des essais sur le terrain pour les meilleures méthodes et temps de coupe. En plus la provision des connaissances techniques;

Le projet sera plutôt controversé pour certains agents du service; prévoyant non seulement l'utilisation des ressources forestières mais une utilisation largement non-contrôlé/libre par la population.

Alors, au moins au début c'est possible qu'il y ait un niveau de réticence de la part de certains agents de l'Etat vis-à-vis les objectifs du projet. Afin de faire face à cette tendance, on voit comment il est très important que les autorités impliqués aient, à chaque niveau, une bonne compréhension et la conviction totale des objectifs du projet.

Le projet initiera un processus d'apprentissage pour tout le monde, où la meilleure façon d'avoir l'engagement plein des acteurs est de les inclure dans l'analyse de la situation actuelle et dans l'élaboration des stratégies pour l'exécution.

Le rôle de SOS Sahel à travers le projet sera plutôt comme appui et facilitateur. En effet on compte:-

- En utilisant une approche participative (réflexion avec la population et le service de l'environnement) comprendre quelles plantations ont été créées et quel est leur statut juridique.
- Avec le Service de l'Environnement parcourir la législation existante et esquisser une législation pour le Département de Zinder qui permettra l'utilisation provisoire des plantations.
- Avec le Service de l'Environnement et la population locale, élaborer et exécuter des essais de coupe par rapport à la méthode, la période la plus propice et des traitements après coupe.
- Développer des guides pour aider la population à comprendre les aspects techniques et juridiques.
- Sur une base pilote concevoir quelques plans de gestion.
- Développer des outils moins coûteux pour la dissémination d'information.
- Contribuer à la discussion sur ce sujet (social, juridique et technique) au niveau national.

Une des préoccupations du projet sera d'assurer l'implication des populations locales (urbaine et rurale) au tant que possible pendant l'élaboration des stratégies. Le projet est obligé de s'assurer que ce genre de rencontre entre le service et la population ait lieu et que les résultats soient incorporés dans l'élaboration des stratégies ultérieures.

En ce qui concerne l'idée d'aménagement des peuplements artificiels et sa dissémination, le projet tiendra compte des points suivants:-

* N'importe quelle approche vers la population doit mettre l'accent sur le démystification du sujet. Il faut éviter le technocratisme.

* Avec l'implication de la population dès le début dans l'identification des plantations et leurs problèmes juridiques pour une utilisation, le projet encouragera les 3 "C"s

Connaissance
Compétence
Confiance

* Si un nouveau système de taxation est conçu avec trop de réglementation et/ou des taxes trop haut, les individus seront moins susceptibles d'utiliser les arbres et de s'investir dans l'environnement à l'avenir.

* Il y aura certainement plusieurs cas de figure ayant des stratégies différentes. Le projet doit garder la flexibilité d'expérimenter avec différentes méthodes afin d'avoir des points de comparaison pour la sélection de stratégies selon les circonstances.

* On doit garder l'ouverture de collaborer avec les autres projets/organisations intervenant de près ou de loin dans le secteur de l'Environnement.

6.2 Les Modalités.

L'équipe de SOS Sahel travaillera directement à travers et avec les services de l'environnement. Cette collaboration sera essentielle afin de:-

- Ramasser les informations de base;
- Discuter et modifier les textes statutaires;
- Promouvoir/diffuser l'information;
- Assurer la durabilité/soutenabilité des interventions.

Comme déjà mentionné dans la section précédente, le projet doit s'assurer à avoir un très haut niveau de compréhension sur le sujet et ensuite un engagement à chaque niveau de la hiérarchie du service. En effet, il est crucial que les services soient au courant et convaincus; qu'ils présentent un front commun, et que cela soit claire et sans ambiguïté pour la population. Ceci impliquera les agents chargés de l'application directe des textes sur le terrain, les Chef de Postes Forestiers et les SAEs jusqu'aux décideurs au niveau régional et national. Alors, afin d'arriver à cette ambition le projet facilitera l'analyse du sujet/situation actuel aux différents niveaux des services. Ceci, à travers une série de réunions de concertation des différentes parties concernées.

L'organigramme présenté en annexe 4 esquisse l'hierarchie des services à travers lequel on compte travailler.

L'équipe de SOS Sahel (à travers le projet) maintiendra son indépendance du service de l'environnement et agira comme catalyseur qui dialogue avec ce dernier pendant une période bien donnée avec un but bien ciblé. Cette autonomie est importante étant donné qu'elle permettra à l'équipe de faire une contribution objective pour analyser la situation sans être mêlé dans les préoccupations journalières du service de l'environnement.

A la fin des trois ans du projet il n'y aura pas le besoin de remettre les activités au service de l'environnement parce qu'elles seront déjà intégrées.

6.3 Personnel et Infrastructure.

Le projet sera supervisé par le Directeur du Programme et la Coordinatrice de Formation et de Développement Communautaire de SOS Sahel GB au Niger.

L'équipe nationale se composera de:

- 1 Directeur du Projet (Détaché: Cadre A1)
- 2 Forestiers (Détaché: Cadre B)
- 2 animateurs (déjà expérimenté)
- 1 Secrétaire/Administrateur
- 2 Chauffeurs

Le Directeur du Programme et la Coordinatrice de Formation et de Développement Communautaire sont des expatriés et représentent le programme de SOS Sahel GB au Niger. En plus du rôle de supervision pour le PAPAZ, ils sont conjointement responsables pour la représentation de SOS Sahel GB au Niger, pour le développement du programme et pour donner un appui continu à l'équipe du PAFOZ (Projet Agroforestier Ouest Zinder). Par conséquent, le budget du PAPAZ n'inclut que 50% du salaire du Directeur du Programme et 75% du salaire de la Coordinatrice de Formation et de Développement Communautaire (y compris les vols, assurance et cetera).

Les rôles et responsabilités.

Directeur du Programme

- La responsabilité générale pour l'orientation et bon fonctionnement du projet.
- La représentation de SOS Sahel GB et le projet au niveau national.
- La collaboration, négociation et présentation des résultats avec les décideurs au sein de la direction départementale et la direction nationale à Niamey.
- La responsabilité conjointe pour la formulation des guides/points clés pour considération au débat national concernant la gestion locale et rationnelle des peuplements artificiels.

Coordinatrice de Formation et de Développement Communautaire

- Donner des conseils au Directeur du Projet et l'équipe sur l'orientation générale, les stratégies et les méthodologies d'intervention.
- Formation (l'équipe du projet, les agents du Service de l'Environnement).
- Développer et exécuter une stratégie pour la collaboration et communication à chaque niveau du Service de l'Environnement et aussi pour la population locale où appropriée.
- Appuyer le Directeur du Projet avec la gestion d'information (la collecte, traitement, analyse, partage et diffusion).
- Appuyer le Directeur du Projet avec la coordination du travail des animateurs et les forestiers sur le terrain.
- Etablir un système de suivi et évaluation (interne et participatif).
- Travailler directement avec les agents du Service de l'Environnement de Zinder et de la Direction de l'Environnement à Niamey selon besoin aussi bien qu'avec les populations locales et les consultants.

Directeur du Projet

- Le responsable pour la gestion et implémentation du PAPAZ
- Travailler avec le Service de l'Environnement au niveau départemental et de l'arrondissement.
- Avec le Directeur du Programme liaison avec le Service de l'Environnement au niveau national et départemental.
- Diffusion de l'expérience du projet
- Comptabilité du Projet
- La Gestion du personnel et les biens du projet.
- Suivi du projet.
- La préparation des prévisions annuelles d'activité et budgétaire.
- La préparation de tous les rapports du projet.

Les animateurs et Forestiers

- L'animation et la facilitation des réunions et discussions
- Suivi des activités sur le terrain.
- Mener des études et faire la recherche d'information.
- Maintenir un bon dialogue de travail et faire partager les informations parmi les partenaires du projet: le Service de l'Environnement et la population.
- La présentation et la représentation du projet.

Essentiellement, les forestiers détachés consolideront les liens entre SOS Sahel GB et le Service de l'Environnement, faisant partie des deux structures. Les animateurs sont importants étant donné qu'ils auront une expérience d'animation et de communication et parce qu'ils sont en dehors du Service de l'Environnement (donne une objectivité).

Les équipements principaux à acheter sont ce qui suit:

- 2 Voitures (4 x 4)
- 2 Micro-ordinateurs
- 1 Imprimante
- 1 Photocopieuse/Equipements de Formation

Un bureau sera mis à la disposition du projet par la DDE Zinder au sein des Services de l'Environnement à Zinder. Le bureau sera équipé par le projet.

7.0 Prévion de Travail.

A titre indicatif on présente les grandes lignes de travail.

Première année:

- Etablissement et démarrage du projet.
- Embauche, Orientation et Formation du personnel.
- Etablissement d'un système de suivi et discussions sur des indicateurs appropriés.
- Discussion avec les populations locales.
- Etablissement des sites tests pour l'élagage.
- Recherche/Evaluation des expériences de l'élagage déjà faites.
- Analyse des Textes Législatifs Actuels et les Perspectives.
- Facilitation de réunions/ateliers au sein du service de l'environnement (Aspects techniques, Statutaires et Sociales).
- S'entendre sur les textes opérationnels pour l'élagage avec la DDE/DE.
- Commencer à élaborer/esquisser une stratégie pour une diffusion large des informations.
- Commencer à élaborer des fiches techniques sur l'élagage.
- Campagne annuelle de publicité pour l'utilisation des arbres plantés.
- Elaborer un Programme de Formation pour des agents du service.
- Evaluer le potentiel exploitable au niveau du département.

Deuxième année:

- Evaluer les expériences effectuées dans la première année.
- Poursuivre les discussions et commencer à formuler les propositions concrètes sur les aspects techniques et sociaux.
- Former des Agents du Service.
- Définition et commencement de l'exécution de la stratégie pour une diffusion large.
- Continuer avec l'élaboration des fiches techniques sur l'élagage.
- Campagne annuelle de publicité pour l'utilisation des arbres plantés.
- Elaborer des Formations Appropriées au niveau des villages.

Troisième année:

- Evaluation des résultats des expériences des première et deuxième années.
- Formation sur la gestion locale avec les populations.
- Poursuite de l'exécution de la stratégie de diffusion large de l'information.
- Evaluation du projet.
- Synthèse des points clés appris/arrêtés
- Elaboration de la documentation pour considération au niveau national.
- Développer un système et des indicateurs pour le suivi à la longue de la gestion locale et la distribution des bénéfices des peuplements artificiels.
- Facilitation d'un atelier national sur l'aménagement des peuplements artificiels.

8.0 Suivi et Evaluation.

Au commencement du projet, SOS Sahel mettra en place un système de suivi approprié avec des indicateurs détaillés pour mesurer le progrès pendant cette phase pilote. En plus il identifiera et développera des indicateurs pour suivre et évaluer les résultats et conséquences du projet pour le long-terme.

Pendant la vie du projet la collecte des données pour les rapports sera faite en utilisant les méthodes normales (observation et énumération) ainsi que les résultats des moyennes participatives. Les rapports seront faits en utilisant les mêmes systèmes que dans les autres projets de SOS Sahel GB en accord avec toutes les procédures internes. Ils seront envoyés au niveau des différentes parties concernées (Etat, SOS Sahel GB) pour compte rendu. En plus, des rapports annuels seront envoyés aux bailleurs.

Le projet sera visité par le personnel de SOS Sahel GB et l'Etat Nigérien, au moins une fois par an. En plus, SOS Sahel GB et/ou l'Etat Nigérien feront des vérifications des comptes internes et feront des contrôles financiers quand cela est jugé nécessaire.

Trois types d'évaluation sont envisagés. La première sera continue et se fera avec tous les acteurs, ça veut dire la population, le département de l'environnement et le projet.

Etant donné la courte durée du projet une évaluation à mi-parcours n'est pas prévue. Ceci sera peu réaliste si l'évaluation continue est bien faite. Cependant une allocation a été prévue dans le budget pour des consultants techniques et sociaux ou on peut passer en revue les activités.

La deuxième évaluation est prévue pour la dernière année. Ceci sera une évaluation formelle avec des consultants externes, le service de l'environnement et le projet. Bien que cette évaluation examinerait et ferait des commentaires sur la démarche du projet et la façon qu'il a été développé, on pense que l'équipe d'évaluation pourrait aider à identifier les points clés d'un préparatif pour mieux orienter les propositions au niveau national. Les rôles des personnes tierces seront donc, aussi d'enrichir et de donner un autre point de vue sur les propositions du projet/service et d'identifier des lacunes/points à développer davantage.

La troisième évaluation est prévue pour 2 ans après la fin du projet. Cette évaluation examinera l'impact à long-terme du PAPAZ, c'est à dire le niveau de gestion locale des plantations et les leçons apprises sur le plan social, juridique et technique.

9.0 Le Budget.

PROJET AMÉNAGEMENT DES PEUPEMENTS ARTIFICIELS ZINDER					
Budget en livres Sterling (1000CFA = £1)					
FRAIS DE FONCTIONNEMENT	Année 1	Année 2	Année 3	Total	Année 4
PERSONNEL					
Directeur du Programme @ 50%	13,089	13,089	13,089	39,267	
Coordinatrice de Form & Dev. Com @ 50%	6,029	6,029	6,029	18,087	
Directeur du Projet	1,820	1,856	2,051	5,727	
Forestiers Détaché (2)	2,856	2,913	3,219	8,988	
Animateurs (2)	3,060	3,121	3,449	9,630	
Chauffeurs (2)	2,142	2,185	2,415	6,742	
Secrétaire/Administrateur	1,428	1,457	1,610	4,495	
Appui à la comptabilité	1,906	1,906	1,906	5,718	
Consultants	2,000	2,000	2,000	6,000	
TOTAL PERSONNEL	34,330	34,556	35,768	104,654	
ETABLISSEMENT					
Loyer, Assurance, Services	2,900	2,958	3,017	8,875	
Communications	3,000	3,060	3,121	9,181	
TOTAL ETABLISSEMENT	5,900	6,018	6,138	18,056	
DÉPLACEMENT					
Carburant /lubrifiant	15,000	15,300	15,606	45,906	
Pièces détachées	1,000	5,000	5,000	11,000	
Assurance	500	500	500	1,500	
Transport Local	1,000	1,000	1,000	3,000	
Hôtels/Indemnités	5,000	5,100	5,202	15,302	
TOTAL DÉPLACEMENT	22,500	26,900	27,308	76,708	
FRAIS DU TERRAIN					
Ateliers/Rencontres	7,500	7,500	15,000	30,000	
TOTAL FRAIS DU TERRAIN	7,500	7,500	15,000	30,000	

SU M / EVALUATI ON					
Vi sites de Londres	5,250	5,250	5,250	15,750	
Audi t de ext éri eur	2,000	2,000	2,000	6,000	
Eval uati on Ext erne			10,000	10,000	
Eval uati on Apres-Proj et				0	16,000
TOTAL SU M / EVALUATI ON	7,250	7,250	17,250	31,750	16,000
FONCTI ONNEMENT - TOTAL	77,480	82,224	101,464	261,168	16 000
DÉPENSES DEQU PEMENTS	Année 1	Année 2	Année 3	Total	Année 4
4 x 4 Voi tures (2)	50,000	0	0	50,000	
Ordinateurs (2)	3,000	0	0	3,000	
Equi pement s di vers	10,000	0	0	10,000	
Imprimante	1,000	0	0	1,000	
TOT DÉPENSES DEQU PEMENTS	64,000	0	0	64,000	
TOT FONCTI ON/ EQU PEMENTS	141,480	82,224	101,464	325,168	
ADMIN STRATI ON @ 10%	14,148	8,222	10,146	32,517	
TOTAL	155,628	90,446	111,610	357,685	373,685
GRAND TOTAL £373,685 soit 373,685,000CFA					

Note: le total de £341.168 dans le cadre logique est calculé par l'addition de £325.168 et £16.000.

Annexe 1 Cadre Logique

	Logique d'Intervention	Indicateurs Objectivement Vérifiables	Sources de Vérification	Hypothèses
Objectifs Globaux	<p>I. Assurer une Meilleure Gestion des Ressources Forestières.</p> <p>II. Améliorer les moyens d'existence de la population rurale par la génération des revenus à travers la vente de bois de chauffe et bois d'oeuvre.</p> <p>III. Chercher les Informations Nécessaires Pour l'Elaboration d'une Stratégie Nationale de Gestion des Peuplements Artificiels.</p>	<p>Augmentation de Bois Venant des Arbres Plantés.</p> <p>Une augmentation de revenu disponible pour la population locale.</p> <p>Informations Disponibles à la Fin du Projet.</p>	<p>Enquête sur le Marché</p> <p>Etudes socio-économiques des personnes et communautés</p> <p>Documentation</p>	<p>Conditions Préalables</p> <p>-Le Service d'Environnement est Ouvert à une Interprétation Souple des Textes En Vigueur.</p> <p>-Le Service est Engagé à la Politique de Gestion Décentralisée des Ressources Forestières.</p>
Objectif Spécifique	Assurer le commencement d'une gestion locale et rationnelle des peuplements artificiels.	Augmentation d'Exploitation Des Peuplements Artificiels.	Observation Directe et Enquête	Certaines Arbres Déjà Affaiblies Mouriront à Cause des Interventions
Résultats	1. Une Législation Pertinente et Plus Claire	Modifications des textes ont eu lieu	Voir Textes avant et après	Note: Les modifications seront pour les textes opérationnels.
	2. Clarification des Aspects Fonciers	Droits et Devoirs Relatifs à la Propriété sont Clairs (Chaque Cas de Figure)	Voir Textes avant et après	N.B Il s'agit des Plantations: Privées, d'Alignement, En Bloc, d'Ombre, Brise Vents etc
	3. Disponibilité des Connaissances Techniques	Fiches Techniques sont Disponibles	Voir les Fiches	
	4. Augmentation de Confiance des Agents du Service dans l'Efficacité d'une Gestion Locale	Enquêtes d'Attitude des Agents Envers la Gestion Locale au Début et à la Fin du Projet	Comparaison des Résultats	
	5. L'Elaboration des Différents Systèmes de Gestion Locale	l'Ebauche des Systèmes de Gestion locale	Enquête	Etape 5 est conditionnée par les Résultats 1 à 4

	Logique d'Intervention	Moyens	Coûts (£ Sterling)	Hypothèses
Activités	1.1 Analyse des Textes (Générale & Cas de Figure) 1.2 Analyse des Perspectives 1.3 Bilan des Textes à Modifier 1.4 Adoption des Textes Opérationnelles	Frais de Fonctionnement/Terrain Loyer/Assur/Services/Communications Frais de Terrain/Déplacements Suivi/Evaluation	Sous Tot = 172.514	
	2.1 Identification des Différents Cas de Figure des Plantations 2.2 Analyse des Textes Relatives à la Propriété (voir 1.1) 2.3 Dissémination Large d'Information	Moyens d'Investissement 4 x 4 Voitures (2) Ordinateurs (2) Imprimante Equipements Divers	Sous Tot = 64.000	
	3.1 Recherche/Analyse des Informations Déjà Existantes (Y Compris Inventaire des Plantations Faites) 3.2 Suivi Analyse des Expériences Déjà Effectuées 3.3 Etablissement Des Coupes Testes 3.4 Elaboration d'une Série de Fiches Techniques 3.5 Formation Sur des Techniques d'Accompagnement (p.ex Pépinières)	Moyens Humains Directeur du Programme Coordinatrice de Formation et de Développement Communaut. Directeur National: Cadre A Forestier: Cadre B (2) Animateurs (2) Secrétaire/Administrateur Chauffeurs (2)	Sous Tot = 104.654	Clarification des Aspects Fonciers et Juridiques Promouvra un Investissement dans la Gestion, Y Compris la Plantation (Pépinières)
	4.1 Travailler Au Travers le Service (Chaque Couche) 4.2 Formation des Cadres où Approprié (Textes, Approches Participatives, etc.) 4.3 Facilitation de Travail Sur le Terrain Avec les Populations			Le Processus de Concertation Impliquera les Frais de Déplacement etc.
	5.1 Recenser les Options Disponibles (Pop-proj-Serv)		Total = 341.168	Clarté sur les Aspects Juridiques, Fonciers et

5.2 Commencer Tester des Options

Note: £ Sterling
= 1000CFA à
peu près

Techniques

Annexe 2. Expériences Diverses de Coupe

a. Expérience d'Aménagement à Matamaye.

Pendant les années de 1996 et 1997 le SAE de Matamaye à fait des coupes dans la ville de Matamaye. Ces expériences sont esquissées ci-dessous.

1996

Traitement: Coupe rase de *Azadirachta indica* et *Eucalyptus camaldulensis* sur 17 hectares en mai et juin.

Les Résultats (à titre indicatif)

Azadirachta indica: 200 arbres comptés parmi lesquels 145 rejetés = 72,5% rejet.

Eucalyptus camaldulensis: 150 arbres comptés parmi lesquels 150 rejetés = 100% rejet.

Note: il n'y a pas des précisions sur les résultats de coupe comme l'ancien Chef SAE est parti.

1997

Traitement: Elagage (étêtage/ravalement) de *Azadirachta indica* pendant les mois d'avril, mai, juin.

Les Résultats (à titre indicatif)

Arbres élagués: 1.428

Total bois élagué: 2.054 stères (volume total, branches et tiges)

Moyenne production/arbre: $2.054/1.428 = 1,4$ stères (volume total)

Valeur du bois: $2.054 \times 1.500 = 3.081.000$ CFA

Arbres non rejetés après un mois = $1/751 = 0,13\%$

(Note: On a donné un mois pour la possibilité de rejeter et il n'y avait que 751 arbres qui ont eu un mois depuis leur élagage.)

Homme-jours requises: 20 hommes x 38 jours = 760 jours

Prix du coupe: $1.000 \times 760 = 760.000$ CFA

Profit potentiel du coupe: $3.081.000 - 760.000 = 2.321.000$ CFA

Constats.

Coupe rase est trop lourd pour l'*Azadirachta indica*.

Coupe rase semble appropriée pour l'*Eucalyptus camaldulensis*.

L'Elagage (ravalement/étêtage) semble appropriée pour l'*Azadirachta indica*.

b. Des Suppositions Basées sur une étude faite par Salifou Papa Garba (1993) et des tableaux des volumes développés par Gravsholt et al. 1967.

Le rapport est basé sur une enquête de 35 villages qui avaient 100ha de plantations avec un moyen de 3ha chacun. La hauteur moyenne des arbres était de 5 mètres.

Selon les tableaux des volumes développés par Gravsholt et al. 1967 et cité par Jackson (1972), des arbres de 8 ans d'une classe de qualité III peuvent atteindre une hauteur de 8,2 mètres et produire un accroissement annuel de $6,1\text{m}^3/\text{ha}$. Des arbres d'une classe de qualité IV peuvent atteindre une hauteur de 4,9 mètres et produire un accroissement annuel de $2,2\text{m}^3/\text{ha}$. En utilisant l'accroissement le plus bas et la superficie moyenne d'une plantation villageoise (3ha) on peut arriver à une estimation de production.

$$3\text{ha} \times 2,2\text{m}^3 \times 5.000\text{FCFA} = 33.000\text{FCFA}/\text{an}$$

Estimation des Revenus Potentiels des Plantations

Le revenu qui peut être généré par des plantations existantes variera bien sûr d'un village à un autre selon la location, la superficie (estimé à un moyen de 3ha), le sol et l'entretien donné aux arbres. Cependant en utilisant les données ci-dessus on peut estimer les écarts de revenu qui peuvent être générés pour le bénéfice direct de la population.

Meilleure Scénario: 3ha de plantation de 8 ans sur une bonne site (p. Ex Matamaye):

Accroissement annuel de $6,1\text{m}^3/\text{ha}$, Bois de chauffe estimé à $5.000\text{FCFA}/\text{m}^3$

Revenu possible de la première exploitation:

- $3\text{ha} \times 6,1\text{m}^3/\text{ha} \times 8 \text{ ans} \times 5.000\text{FCFA} = 732.000\text{FCFA}$

Revenu annuel par la suite

- $3\text{ha} \times 6,1\text{m}^3/\text{ha} \times 5.000\text{FCFA} = 91.500\text{FCFA}/\text{an}$

Pauvre Scénario: 3ha de plantation de 8 ans sur une pauvre site:

Accroissement annuel de $2,2\text{m}^3/\text{ha}$, Bois de chauffe estimé à $5.000\text{FCFA}/\text{m}^3$

Revenu possible de la première exploitation:

- $3\text{ha} \times 2,2\text{m}^3/\text{ha} \times 8 \text{ ans} \times 5.000\text{FCFA} = 264.000\text{FCFA}$

Revenu annuel par la suite

- $3\text{ha} \times 2,2\text{m}^3/\text{ha} \times 5.000\text{FCFA} = 33.000\text{FCFA}/\text{an}$

Note: il est important de se rendre compte que, même avec un scénario pauvre que les revenus des premières exploitations représentent des bénéfices non-négligeables pour le développement de communautés. En plus l'exploitation n'est pas une activité ponctuelle mais une forme d'avoir des bénéfices réguliers à travers une utilisation rationnelle.

Annexe 3: Références

Cernea, M.C 1990 Beyond Community Woodlots: Programmes with participation. Rural Forestry Network Issue 11e. ODI London.

Jackson, J.K. 1972. Silviculture and Mensuration. Report of the Savanna Forestry Research Station, Amaru, Zaria, Nigeria.

Direction de L'Environnement 1995. Projet Pilote d'Inventaire et d'Aménagement des Peuplements Artificiels. Ministere de l'Hydraulique et de l'Environnement, Niamey

Salifou Papa Garba. 1993. Propositions d'exploitations des bois des villages dans l'arrondissement de Matamaye. Ministère de l'Agriculture et d'Elevage, Institut Pratique de Développement Rural, Kollo.

Divers Projets de Reboisement.

- Le Projet Forestier IDA Phase I et II (1979-89);
- L'Opération Sahel Vert (1979-80);
- Le Programme Intérimaire de Reboisement
- Les projets Bois de Village (1975-1985);
- Le Projet Ceinture Verte de Niamey (1979-1994);
- Le Projet Agroforestier CARE (1984-1986);
- Le Projet Agroforestier Ouest Mirriah (1989-94)
- Le Projet Gao (1980-1994);
- Le Projet Reboisement Rive Droite Tera (1983-1994);
- Le Projet Intégré Kieta (1982-1984);
- Le projet CRDI (1974-88) 3 phases
- Le projet 3 M (1973-80) 2 phases
- Le Projet Aménagement et Reboisement à Buts Multiples (1988-90).

Annexe 4: Organigramme du Service de l'Environnement.

